

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

**2019 DEVE 59** Dénominations « allée Éveline Garnier » et « allée Andrée Jacob » attribuées aux deux tronçons de l'allée principale du square Louvois situé 69 bis, rue de Richelieu (2e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer les dénominations « allée Éveline Garnier » et « allée Andrée Jacob » aux deux tronçons de l'allée principale du square Louvois situé 69 bis, rue de Richelieu (2e) ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Les dénominations « allée Eveline Garnier » et « allée Andrée Jacob » sont attribuées aux deux tronçons de l'allée principale du square Louvois situé 69 bis, rue de Richelieu (2e) : le tronçon sud (côté rue Rameau) portera le nom d'allée Eveline Garnier, le tronçon nord (côté rue Louvois), celui d'allée Andrée Jacob.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**